

## COMPTE-RENDU

### Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

*Jeudi 21 avril 2011 à Saint Barthélemy*

---

#### Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte rendu du Bureau du 24 février 2011
  2. Choix du prestataire pour la mission d'accompagnement à l'élaboration des scénarios et au choix de la stratégie du SAGE
  3. Présentation du CCTP de l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future de la nappe de Bièvre Liers Valloire
  4. Présentation de la Communauté de l'Eau Potable en vue d'un renouvellement éventuel de l'adhésion
  5. Point sur la demande de la FRAPNA d'avoir un représentant pour chaque département dans la CLE
  6. Présentation de l'émergence du SAGE Molasse
  7. Questions diverses
- 

#### Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 24 février 2011 est approuvé.
  - Le bureau d'étude retenu pour la mission d'accompagnement à l'élaboration des scénarios et au choix de la stratégie du SAGE est ACTeon.
  - Le CCTP de l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future de la nappe de Bièvre Liers Valloire est approuvé.
  - Il est décidé de ne pas adhérer à la Communauté de l'Eau Potable.
  - Le Bureau n'est pas favorable à la demande de la FRAPNA d'avoir un représentant pour chaque département dans la CLE.
- 

#### 1 Approbation du compte-rendu du 24 février 2011

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise que le compte-rendu transmis avec la convocation intégrait une remarque de Freddy Martin-Rosset.

Salvatore SAN FILIPPO, souhaite que le mot « pétrole » soit remplacé par « hydrocarbures ».

Le compte-rendu, intégrant les remarques, est approuvé à l'unanimité.

Il est mis en ligne sur le site <http://www.gesteau.eaufrance.fr>.

## **2 Choix du prestataire pour la mission d'accompagnement à l'élaboration des scénarios et au choix de la stratégie du SAGE**

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle les étapes de la procédure de consultation et présente les propositions des deux bureaux d'étude ayant présenté une offre : le groupement SOGREAH Consultants / INTERMEDE SARL et le bureau d'étude ACTeon. Elle détaille la notation réalisée lors de la réunion d'analyse des offres et ajustée suite aux auditions qui place en tête la proposition d'ACTeon (cf. diaporama).

Maurice PELISSIER précise que lors des entretiens, le bureau d'étude ACTeon semblait beaucoup mieux maîtriser la méthodologie de cette étape d'élaboration des SAGE que SOGREAH.

Salvatore SAN FILIPO ajoute, qu'au regard du rapport d'analyse des offres transmis, il a noté que SOGREAH avait l'avantage de bien connaître le territoire mais qu'il ne précisait pas trop l'évaluation des impacts des milieux. Il regrette que les aspects économiques soient prépondérants dans les deux propositions.

Jean-Pierre BARBIER rappelle que le Bureau avait demandé, lors de la préparation du cahier des charges, que les aspects socio-économiques soient largement traités.

Claire MORAND demande si les élus ont été rassurés vis-à-vis de l'expérience du chef de projet d'ACTeon lors des entretiens.

Jean-Paul NICOLET répond que le chef de projet d'ACTeon a montré une très bonne maîtrise de la phase « tendances, scénarios et stratégie » des SAGE lors des auditions.

Christel CONSTANTIN-BERTIN ajoute que le chef de projet a bien précisé qu'il travaillerait en duo avec le Directeur de Projet qui a 20 ans d'expérience et que le Directeur de projet s'occuperait des aspects méthodologiques et des phases d'animations.

Freddy MARTIN-ROSSET demande quel montant avait été prévu pour la réalisation de cette étude.

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que le montant inscrit au budget prévisionnel 2011 était de 200 000 €.

**➤ Le Bureau d'étude retenu pour la mission d'accompagnement à l'élaboration des scénarios et au choix de la stratégie du SAGE est ACTeon.**

## **3 Présentation du CCTP de l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future de la nappe de Bièvre Liers Valloire**

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle les grandes lignes du CCTP de l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future de la nappe de Bièvre Liers Valloire (cf. diaporama) et demande aux membres du Bureau s'ils ont des remarques à faire sur ce CCTP.

Christian NUCCI propose d'ajouter les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat dans le Comité de Pilotage de l'étude.

Salvatore SAN FILIPO note qu'il faudrait agrandir le périmètre car les échanges d'eau vont dans les deux sens. Il faudrait donc ajouter les zones extérieures au bassin versant de Bièvre Liers Valloire qui sont utilisées par des collectivités du bassin.

Claire MORAND précise que l'étude a pour objectif de définir les zones à protéger pour l'alimentation en eau

potable situées sur le bassin versant.

Jean-Pierre BARBIER indique qu'il souhaiterait une collaboration beaucoup plus étroite entre les services techniques des structures situées sur le bassin et les services techniques de la CLE.

Freddy MARTIN-ROSSET souhaiterait qu'il y ait des comités techniques en parallèle des commissions d'élus.

Christel CONSTANTIN-BERTIN fait remarquer que les techniciens des structures gestionnaires d'eau potable seront conviés au comité de pilotage de cette étude.

Christian NUCCI indique que le Conseil Général souhaite favoriser la mutualisation de l'eau potable au niveau du département.

Lisiane FERMOND fait remarquer que l'étude de détermination des volumes maximums prélevables et l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future sont très liées et qu'il sera nécessaire d'informer parallèlement les membres des deux comités de pilotage de l'avancée des deux études.

Jean-Luc PETIT demande sur quels critères seront définies les zones stratégiques.

Claire MORAND explique que pour les zones stratégiques actuelles, ce sera à partir de l'étude des champs captants actuels et notamment leur importance et pour les zones stratégiques futures, ce sera en fonction de plusieurs critères et notamment la qualité de la nappe.

Jean-Pierre BARBIER explique que la Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers va prochainement engager une étude en vue de déplacer le captage des Alouettes et demande s'il est nécessaire d'attendre les résultats de l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable.

Claire MORAND répond que si le dossier n'est pas trop urgent, il pourrait être intéressant d'attendre les conclusions de l'étude des zones stratégiques.

Christel CONSTANTIN-BERTIN propose de faire une réunion d'analyse des offres à la fin du mois de mai et demande qui souhaite y participer.

Le groupe de travail pour l'analyse des offres comprendra Maurice PELISSIER, Luc BELLEVILLE, Claire MORAND, Salvatore SAN FILIPPO, Blandine POURRAT et Christel CONSTANTIN-BERTIN.

Christian NUCCI demande que le choix du prestataire soit validé en réunion de Bureau.

➤ **Le CCTP intégrant les remarques faites par les membres du bureau est validé.**

## **4 Présentation de la Communauté de l'Eau Potable (CEP) en vue d'un renouvellement éventuel de l'adhésion**

En préalable à la présentation, Christel CONSTANTIN-BERTIN présente l'articulation du SAGE avec les autres documents existants (cf. diaporama).

Christian NUCCI s'excuse de devoir quitter la réunion et indique que Luc Belleville rapportera sa position sur la CEP.

Cécile BENECH présente la CEP. La CEP est une plateforme d'acteurs dans le domaine de l'eau potable qui s'appuie sur le périmètre du SCOT de la Région Grenobloise. C'est un outil de coordination et de

mutualisation d'expériences et de savoir-faire. Ses principaux objectifs sont la coordination des structures d'eau potable, la mutualisation des expériences, la sécurisation de l'eau potable sur le périmètre du SCOT et l'harmonisation du prix de l'eau sur les communes de la Métro. L'adhésion se fait sur la base du volontariat.

Jean-Paul NICOLET rappelle que lors de la première adhésion, ce sont les élus de la Drôme qui assistaient aux réunions de la CEP et demande que ce soient les élus de l'Isère qui s'impliquent si la CLE adhère de nouveau à la CEP. Il ajoute que le risque de ne pas adhérer à la CEP est de ne pas pouvoir faire part de l'opinion de la CLE au niveau du SCOT.

Luc BELLEVILLE indique que Christian Nucci est opposé à l'adhésion de la CLE à la CEP car elle est axée sur l'Agglomération Grenobloise. Il ajoute que suite aux résultats des différences études, il sera possible de mettre en place une commission eau potable au sein du SAGE avec l'appui des différents partenaires et notamment les services du Conseil Général de l'Isère.

Jean-Pierre BARBIER confirme qu'il partage la position de Christian Nucci en précisant que la CLE doit se positionner pour que le SCOT ne se réfère pas uniquement aux documents de la CEP en matière d'eau.

Philippe MIGNOT indique qu'une réunion du SCOT aura lieu le 26 avril sur le secteur qui pourra permettre d'avoir les éléments nécessaires pour prendre une décision.

Freddy MARTIN-ROSSET rappelle que le SCOT des Rives du Rhône n'a pas mis en place de CEP et que c'est le SAGE qui s'impose au SCOT.

Cécile BENECH rappelle que ce sont les intercommunalités qui sont représentées dans le SCOT mais qu'elles n'ont pas toutes la compétence eau potable.

Salvatore SAN FILIPPO indique qu'il faut considérer la CEP comme un outil technique et que l'adhésion à la CEP permettrait à la CLE d'intervenir au niveau du SCOT.

Jean-Pierre BARBIER remarque que la CEP est plus un outil politique qu'un outil technique.

Cécile BENECH précise qu'il y a 1 à 2 comités techniques de la CEP par trimestre et 1 à 2 conférences permanentes par an où les élus du SAGE de l'Isère et de la Drôme peuvent participer.

Lisiane FERMOND précise que la DDT de la Drôme s'abstiendra de voter sur ce sujet.

Luc BELLEVILLE ajoute que quelque soit la décision du Bureau, la CEP sera un partenaire de la CLE et que le fait de siéger à la CEP n'est pas un enjeu pour la CLE.

Jean-Pierre BARBIER rappelle que les études réalisées par la CEP sur le prix de l'eau ne sont pas utiles aux acteurs du bassin de la Bièvre et que la CLE mène ses propres études. Il souhaite que la CLE soit associée aux travaux du SCOT et qu'elle soit la seule structure habilitée à répondre aux questions du SCOT relatives à l'eau sur le bassin de la Bièvre.

Maurice PELISSIER confirme qu'il n'est pas favorable à une adhésion à la CEP.

Freddy MARTIN-ROSSET rappelle que ce sont les SAGE qui s'imposent aux SCOT et qu'il semblerait donc plus logique que ce soit la CEP qui se rapproche de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire pour obtenir les informations dont elle aurait besoin.

L'adhésion de la CLE du SAGE Bièvre Liers à la CEP est mise au vote : 0 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions.

➤ **Il est décidé de :**

- **ne pas adhérer à la Communauté de l'Eau Potable,**
- **de transmettre un courrier à l'établissement public du SCOT de la Région Urbaine de Grenoble afin de leur demander d'associer la CLE à leurs travaux.**

## **5 Point sur la demande de la FRAPNA d'avoir un représentant pour chaque département dans la CLE**

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique que le Bureau doit donner un avis sur la demande de la FRAPNA d'avoir un représentant pour chaque département dans la CLE afin de le transmettre à la sous-préfecture de Vienne.

Salvatore SAN FILIPPO rappelle que la connaissance de la FRAPNA est vraiment liée au département et que la FRAPNA Drôme représente une trentaine d'associations.

Jean-Pierre BARBIER souhaite que l'équilibre des représentations au sein de la CLE soit respecté et qu'il n'y ait pas de sur-représentation des associations environnementales.

Maurice PELISSIER indique que si des sujets spécifiques à la Drôme sont abordés en réunion de Bureau, le représentant de la FRAPNA peut inviter une personne de la FRAPNA Drôme.

Salvatore SAN FILIPPO souhaite, s'il est décidé de ne pas avoir deux représentants de la FRAPNA au sein de la CLE, que le représentant de la FRAPNA Drôme soit invité lors des réunions de Bureau.

Jean-Pierre BARBIER est défavorable à cette proposition.

➤ **Le bureau de la CLE n'est pas favorable à la demande de la FRAPNA d'avoir un représentant pour chaque département dans le CLE.**

## **6 Présentation de l'émergence du SAGE Molasse**

Lisiane FERMOND explique que les DDT de l'Isère et de la Drôme ainsi que l'AERMC œuvrent à l'émergence d'un SAGE de la Molasse du Bas Dauphiné et des alluvions de la Plaine de Valence.

Claire MORAND ajoute que le SDAGE a défini la molasse du Bas Dauphiné et les alluvions de la plaine de Valence comme nécessitant la mise en place d'une gestion concertée de l'eau et plus particulièrement d'un SAGE. Le SDAGE impose la constitution de la CLE du SAGE Molasse fin 2011 et une approbation du SAGE fin 2015. Le projet de périmètre présenté, défini sur la base des éléments hydrogéologiques, comprend quelques communes déjà incluses dans le périmètre du SAGE Bièvre Liers Valloire.

Lisiane FERMOND précise que la CLE doit se positionner par rapport à cette superposition des deux SAGE.

Claire MORAND ajoute qu'à ce stade d'élaboration du SAGE Bièvre Liers Valloire, il est nécessaire de savoir si la nappe de la molasse sera prise en compte ou non dans le SAGE.

Jean-Paul NICOLET indique que les problématiques de la Molasse ont déjà été abordées lors de l'élaboration de l'état des lieux du SAGE et souhaite que la prise en compte de la nappe de la Molasse ne retarde pas la préparation du SAGE Bièvre Liers Valloire.

Lisiane FERMOND précise que les travaux réalisés par Tiffanie CAVE, dans le cadre de sa thèse au SEDIVE,

montrent que les liens entre la nappe de la molasse et la nappe de Bièvre Liers Valloire sont très forts et que le massif de Chambaran est une zone importante pour l'alimentation de la nappe de la Molasse. Elle indique qu'il est nécessaire de déterminer comment les deux SAGE pourront travailler ensemble et donc de définir un périmètre adapté du SAGE Molasse.

Jean-Paul NICOLET indique que les acteurs du bassin de Bièvre Liers Valloire sont déjà sensibilisés aux problèmes de la nappe de la Molasse.

Lisiane FERMOND ajoute que le périmètre du SAGE Molasse peut encore être affiné et invite donc la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire à émettre des propositions.

Christel CONSTANTIN-BERTIN demande si les deux SAGE devront obligatoirement se superposer.

Claire MORAND précise que le projet de périmètre a été proposé sur la base d'éléments hydrogéologiques mais qu'il serait possible de modifier le périmètre afin que les deux SAGE soient limitrophes.

Luc BELLEVILLE ajoute qu'il faut réfléchir si ce sont les communes qui intègrent le SAGE Molasse ou si c'est la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire.

Lisiane FERMOND invite le Bureau à réfléchir à ces différents éléments et propose que Tiffanie Cave puisse être invitée à une prochaine réunion de Bureau.

## 7 Question diverses

Salvatore SAN FILIPPO indique que la FRAPNA a été consultée sur l'arrêté préfectoral d'autorisation temporaire de prélèvement d'eau à usage agricole et demande si la CLE pourrait également être consultée.

Lisiane FERMOND précise que cet arrêté préfectoral passe au CODERST pour l'ensemble du département de la Drôme mais qu'il n'est pas soumis pour avis aux différentes CLE. Elle ajoute que cela est envisageable sur le principe mais qu'il faut voir si cela est possible au niveau des délais.

La séance est levée à 19h00.

## Dates des prochaines réunions

BUREAU	Jeudi 09 mai 2011 16h – 18h
--------	-----------------------------

M. Maurice PELISSIER,  
Président de la Commission Locale de l'Eau

## Liste des présents

Etaient présents :

Nom Prénom	Organisme
PELISSIER Maurice	Président de la CLE
BARBIER Jean-Pierre	CC Pays de Bièvre Liers
BELLEVILLE Luc	Conseil Général de l'Isère
BENECH Cécile	Communauté de l'Eau Potable
FERMOND Lisiane	MISE Drôme - DDT
MARTIN-ROSSET Freddy	CC Rhône-Valloire
MIGNOT Philippe	Conseil Régional
MONNET Jean-Claude	Fédération de Pêche de la Drôme
MORAND Claire	Agence de l'Eau RM&C
NICOLET Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon (SIAPA)
NUCCI Christian	Conseil général de l'Isère
PETIT Jean-Luc	Chambre d'Agriculture de l'Isère
SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA
CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargé de mission de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire
BENHIBA Karima	Secrétaire de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire

Etaient excusés :

Nom Prénom	Organisme
BUDILLON-RABATEL Jean	UNICEM
LIONET Jacques	MISE Isère - DDT
LOZANO Robert	Communauté de Communes Bièvre Est

Etaient absents :

Nom Prénom	Organisme
GABILLON Michel	CCI Nord Isère
GUERRY Jean-Louis	Syndicat du Lambroz et des Gouttes
LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
MARILLAT Robert	Syndicat intercommunal d'Aménagement Hydraulique Bièvre Liers Valloire